



Centre de Médiation
Centre de Formation Datadocké et certifié AFAQ
Siège : 9 rue Alfred Mortier- 06000 NICE
Tél. 06 13 58 39 20
Site : <http://ami-mediation.fr>
Courriel : mediateursindependants@gmail.com
Association Loi 1901 – J.O. 21/08/2010
SIRET : 52514185900013 – Code NAF : 9499Z - n° Formateur : 93060832006

Fiche technique de la formation d'approfondissement à la médiation

Selon les exigences de la FFCM, du CNMA et du CNB, la formation d'approfondissement doit atteindre au moins 310 heures de formation pour devenir médiateur à titre individuel. La formation d'approfondissement permet d'acquérir plus de 310 heures de formation nécessaires à ce titre.

PUBLIC

- Toutes personnes ayant suivi la formation de base à la médiation.
- Age minimum requis : 18 ans.

PRE-REQUIS

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Avoir suivi au moins les 40 heures de la formation de base généralement demandées ;
- Des formations en rapport avec cette formation sont acceptées après avis de la Commission d'admission.

ACCESSIBILITE

Les formations ont lieu soit par visioconférences (ZOOM), soit dans une salle des Maisons des Associations de la Ville de NICE ou de la ville d'ANTIBES - JUAN-les-PINS ou tout lieu approprié destiné à recevoir du public.

MODES DE FINANCEMENT

- A l'initiative du salarié/du travailleur indépendant : l'OPCO dont vous dépendez.
- A l'initiative de l'employeur : plan de formation.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- D'accompagner des personnes en situation de crise et de conflit ou de transition.
- D'évaluer les besoins des personnes et de discerner l'opportunité de mettre en oeuvre un processus de médiation ou de les réorienter vers un autre professionnel.
- De mettre en oeuvre le processus de médiation.
- D'intégrer et d'utiliser des connaissances théoriques du processus et des outils et techniques de la médiation, en droit, en psychologie, dans le champ du conflit, d'un projet.
- De développer la culture de la médiation dans le public et des partenariats avec d'autres structures (Ville de NICE, associations, tribunaux...)

CONTENU

- ♦ Formation théorique (1/3 de 217 heures en 2021-2022) :

- Maîtrise du processus de médiation et des techniques de médiation.
 - La médiation : un concept
 - Rappels des principes et règles de la médiation
 - la gestion des conflits dans des situations et/ou avec des personnes difficiles
 - cadre légal de la médiation: actualisation annuelle
 - La médiation : un processus
 - la médiation : création du lien de confiance avec les médiateurs
 - la restauration des liens
 - les postures du médiateur en médiation : facilitateur, chef d'orchestre, adviseur...
 - les écrits en médiation : convention de médiation et protocole d'accords conventionnels (intervention de juristes ou non), homologation du protocole.
 - La médiation : les potentialités et les limites de la médiation
 - médiation et neutralité
 - médiation et impartialité
 - médiation et indépendance
 - Méthodologie d'élaboration du second mémoire
 - Accompagnement au processus de médiation avec un co-médiateur-tuteur
- ♦ Formation pratique : 2/3 de 250 heures ; favoriser l'acquisition des savoirs, jeux de rôles, mise en situation, co-médiation avec un co-médiateur

DUREE TOTALE DE LA FORMATION : 250 heures environs dont 100 heures en centre de formation sur 2 ou 3 années en fonction des impératifs du candidat, mises en situation, jeux de rôle, co-médiation avec un co-médiateur, séance d'information de la médiation à de potentiels médiateurs, participation active à l'organisation d'évènements en lien avec la médiation comme des Colloques, conférences...

COMPETENCES VISEES

Une formation vers un certificat de médiateur - référentiel de la formation.

Le référentiel de compétences

- DC1 : « Création · 1.1. Instaurer la confiance envers la médiation · 1.2. Aider à préciser · 1.3. Rétablir la relation · 1.4. Aider à trouver des accords.
- DC2 : « Conception · 2.1. Analyser · 2.2. Comprendre · 2.3. Aider au règlement
- DC3 : « Communication · 3.1 Informer · 3.2 Développer réseaux · 3.3 Faire évoluer la médiation et le centre dont ils sont adhérents
- DC4 : « organisation d'évènements en lien avec la médiation : colloques, conférences, publication d'articles...

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Caroline JOLLY-BELLOCCI, management d'entreprises, médiatrice agréée FFCM
- Chantal JAMET, directrice générale et directrice pédagogique, avocate honoraire, médiatrice près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, agréée par la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM) et par le Centre National de Médiation des Avocats (CNMA), formatrice datadockée
- un responsable pédagogique (Inspecteur de l'Education Nationale)
- des médiateurs/es
- des psychologues
- des juristes, avocats/es
- des formateur/trices, spécialistes de la médiation et de la négociation, enseignants de Facultés, Instituts...

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Date limite d'inscription : Un mois avant le début d'une session de formation

- Bulletin d'inscription complet
- Curriculum vitae détaillé+ copie carte d'identité + 2 photos d'identité
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes
- Un chèque de 3 000 €, prix de la formation d'approfondissement (ou 2600 euro si adhérent à AMI-MEDIATION ou 5000 € si prise en charge par un organisme financier)
- Accord de l'employeur éventuel.

L'inscription ne sera effective qu'à la suite de la sélection du dossier et d'un entretien d'admission.

Entretien d'admission : Deux semaines avant le début de la session.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Payable sur factures selon les modalités suivantes :

- Lors de la signature du contrat de formation : 1/5 du montant de la formation.
- sur reçu de la facture globale avant le début de la formation.

Ces frais ne comprennent ni l'hébergement, ni la restauration du stagiaire. Ils couvrent les frais pédagogiques et la présentation à l'examen. Toute absence à l'examen nécessiterait une réinscription.

- Clause de dédit :

▪ Avant le démarrage de la formation : en cas de désistement du stagiaire, une somme forfaitaire de 100 € sera facturée en compensation des frais administratifs.

▪ En cours de formation : en cas d'absence d'un stagiaire ou, en cas d'abandon par le stagiaire, le coût de la formation sera facturé en totalité.

TARIFS

- 2 600 € la session pour un adhérent
- 3 000 € la session pour un non adhérent
- 5 000 € en cas de prise en charge par un organisme financier.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- Dix unités (70 h/an) outre le colloque annuel (20h) ;
- un mini-mémoire de 30 pages minimum (en rapport avec la médiation ou un projet en lien avec la médiation) ;
- deux fiches de lecture d'un ouvrage en lien avec la médiation ;
- Une fiche d'autoévaluation ;
- un grand oral ;
- Des permanences d'information à la médiation et des co-médiations avec un des co-médiateurs-tuteurs.

PROGRAMME en annexes au contrat de formation.